

1

# Autorisation et **PERMIS**

*Je définis tous les risques associés à l'intervention ainsi que toutes les zones à situations à risques.  
J'accompagne, je contrôle, je surveille.*



## OBLIGATION DE PERMIS ET D'AUTORISATION

Avant toute intervention, un permis et / ou une autorisation de travail sont nécessaires et devront être délivrés.

## ANALYSE DES RISQUES

Chaque permis devra être accompagné d'une analyse de risques terrain / documentaire. Cette analyse sera adaptée et mise à jour en cas d'évolution de la situation. A titre d'exemple, pour le permis feu : un écoulement observé quel que soit le produit (hydrocarbure, eau, etc.) fait l'objet d'un arrêt des travaux par point chaud et d'un questionnement auprès du personnel (Les conditions du permis initial doivent être revues.).

## INFORMATION CONTENU DU PERMIS DE TRAVAIL

Je suis informé du contenu du permis qui m'a été délivré. Chaque intervenant devra avoir pris connaissance du contenu d'un permis de travail.

## RÉFLÉCHIR AVANT D'AGIR

Avant d'entreprendre toute tâche sur le terrain, je me questionne sur les risques graves et mortels en respectant les 8 règles vitales de sécurité.

## CO-ACTIVITÉ

J'applique les mesures identifiées dans l'analyse des risques, notamment en arrêtant les opérations critiques si nécessaire.

### RAPPEL

- Il n'est pas autorisé de travailler sans autorisation de travail et la réalisation d'analyse de risques.

## DOCUMENTS ET PROCÉDURES LIÉS

- ➔ PLAN DE PRÉVENTION
- ➔ PROTOCOLE SÉCURITÉ TRANSPORT
- ➔ AUTORISATION DE TRAVAIL
- ➔ PERMIS (FEU, FOUILLES, LEVAGE, PÉNÉTRER EN ESPACE CONFINÉ...)
- ➔ CHECK-LIST : "RÉFLÉCHIR AVANT D'AGIR"

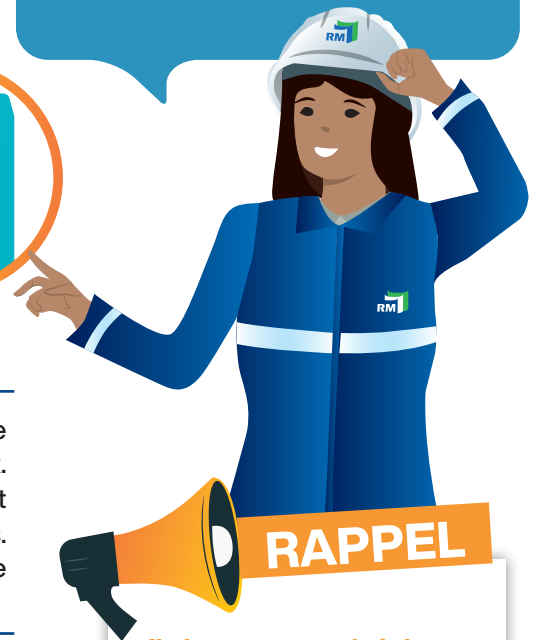
Ensemble, prévenons les risques  
d'accidents graves et mortels !

2

# Risque CHIMIQUE



*Je connais les dangers, je limite l'exposition et j'utilise les moyens de protection adaptés.*



**RAPPEL**

- Il n'est pas autorisé de rapporter dans les bureaux/ zones propres du matériel / EPI souillés.

## ÉVALUATION DU RISQUE CHIMIQUE

En amont, s'interroger pour savoir s'il est possible de supprimer le risque à la source. Le cas échéant, trouver un produit qui est moins dangereux. Avant l'utilisation d'un produit, il est nécessaire de s'assurer qu'il ait fait l'objet d'une analyse de risques. Vérifier qu'il ait été autorisé sur les dépôts. Pour chaque produit présent/utilisé sur le site, une Fiche de Données de Sécurité (FDS) doit être disponible.

## PORT DES EPI

Chaque EPI doit être adapté à la tâche que je réalise et aux produits utilisés (gants spécifiques, masque à cartouche, combinaison, etc.). Pour les produits CMR / pour les tâches où un risque de projection sous pression est présent, j'utilise un casque à visière intégrale.

## SENSIBILISATION / FORMATION

Je suis informé des risques auxquels je suis exposé ainsi que des mesures de prévention et protection déployées. Je ne manipule pas un produit sans y être formé et sans connaître les effets sur ma santé et l'Environnement. Je sais où trouver et consulter une fiche de données de sécurité.

## UTILISATION / STOCKAGE

La hotte / sorbonne n'est pas un espace de stockage. Je m'assure que les hottes soient contrôlées périodiquement et conformes à la réglementation. Je stocke les produits selon leur compatibilité et sur rétention dans un espace ventilé.

## SITUATIONS D'URGENCE

Des fiches réflexes sont élaborées pour faire face de manière appropriée aux situations d'urgence et intervenir en toute sécurité : épandage, incendie, inhalation, projection, etc.

## DOCUMENTS ET PROCÉDURES LIÉS

- ➔ DUER, SEIRICH, FDS
- ➔ ÉVALUATION DU RISQUE CHIMIQUE
- ➔ MODULE DE SENSIBILISATION
- ➔ TRIPTYQUE RISQUE CHIMIQUE
- ➔ PROCÉDURE : DEMANDE D'UTILISATION D'UN NOUVEAU PRODUIT CHIMIQUE
- ➔ PRÉCONISATIONS GT COLORANT ROUGE

**Ensemble, prévenons les risques  
d'accidents graves et mortels !**

3

# Maîtrise des sources D'IGNITION

*Une source d'ignition est l'énergie nécessaire pour déclencher un incendie / une explosion.*



*Je protège l'installation de ma source d'ignition et je déploie les mesures adaptées de prévention et de protection.*



## J'IDENTIFIE ET CONTRÔLE LES SOURCES D'IGNITION

Avant tous travaux, j'identifie les substances inflammables présentes et la présence potentielle de vapeurs d'hydrocarbures. Je connais le zonage ATEX de mon site. J'utilise le matériel adapté à la tâche. Je consigne les équipements.

## PERMIS DE FEU / DE TRAVAIL

Je vérifie la disponibilité et la validité de mon permis de travail et de mon permis de feu. Toute modification des conditions initiales du permis de feu fera l'objet d'une nouvelle analyse de risques.

## PORT DES EPI ET ÉQUIPEMENTS ATEX

Je porte des EPI antistatiques et j'utilise des équipements adaptés au zonage ATEX (outillage ATEX) et à mon activité. Mes équipements ATEX sont conformes et en bon état.

## FORMATIONS ET AUTORISATIONS

Je suis formé aux risques ATEX et en mesure de comprendre le phénomène d'explosion, ainsi que les conditions requises pour générer une zone ATEX. Je sais comment prévenir ces risques et mieux me protéger.

## EN CAS DE SITUATION D'URGENCE

En cas d'épandage de produit inflammable, j'applique la fiche réflexe en fonction de la situation : isolement, confinement, rétention de la fuite ou déclenchement de la DCI.

## DOCUMENTS ET PROCÉDURES LIÉS

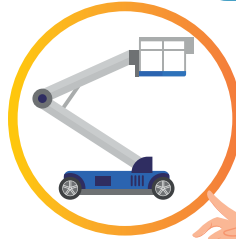
- ➔ PLAN DE PRÉVENTION / PROTOCOLE SÉCURITÉ TRANSPORT
- ➔ PERMIS FEU
- ➔ DRPCE
- ➔ DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES
- ➔ VISITES DE SÉCURITÉ

**Ensemble, prévenons les risques  
d'accidents graves et mortels !**

4

# Travaux en HAUTEUR

*J'utilise et je vérifie les protections collectives et individuelles adaptées. Je sécurise mes outils et la zone de travaux.*



## SÉCURISER LES PROTECTIONS COLLECTIVES

L'analyse des risques de ma situation de travail, me permet de m'assurer que les dispositifs de protection collective soient présents et en bon état.

## MOYENS D'ACCÈS EN HAUTEUR

Avant son installation, je m'assure qu'un moyen d'accès en hauteur soit adapté, sécurisé et fasse l'objet d'une analyse de risque.

## MAÎTRISER LE RISQUE DE CHUTE D'OBJETS

Je suis attentif au rangement de mes outils et matériaux sur mon poste de travail en hauteur et j'analyse le risque de chute.

## BALISAGE DE LA ZONE DE TRAVAIL

L'analyse de risques de chute d'objets ou de matériaux depuis ma zone de travail me conduit à m'assurer que personne ne peut être amené à intervenir en dessous de cette zone.

## FORMATION ET AUTORISATION

Je m'assure d'être formé et autorisé par mon employeur avant d'utiliser un équipement et un moyen d'accès en hauteur.

### RAPPEL

- Il n'est pas autorisé de modifier un moyen d'accès en hauteur au risque de compromettre sa conformité, sans formation et autorisation.

### DOCUMENTS ET PROCÉDURES LIÉS

- ➔ TRYPTIQUE DE LA SÉCURITÉ LES TRAVAUX EN HAUTEUR
- ➔ REX : CHUTE DE GARDE-CORPS DU BAC

Ensemble, prévenons les risques  
d'accidents graves et mortels !

5

# CONSIGNATION / DÉCONSIGNATION



*Je m'assure du respect de toutes les étapes de consignation / déconsignation avant mon intervention.*



## SÉPARATION / ISOLEMENT

Fermeture de vannes amont / aval – Séparation de l'énergie électrique alimentant un équipement.

## CONDAMNATION ET SIGNALISATION

Je mets en place un système de condamnation tel qu'une chaîne ou un cadenas, etc. Chaque intervenant met en place son propre système pour prévenir le risque de retrait par un autre intervenant.

## IDENTIFICATION DE LA ZONE DE TRAVAUX

Je m'assure d'avoir condamné le bon équipement et balisé la zone.

## DISSIPATION DE L'ÉNERGIE

Avant tout travaux, je vérifie et élimine la présence d'énergie résiduelle ou accumulée conformément à un mode opératoire précis.

### RAPPEL

- Les intervenants extérieurs **ne doivent pas faire fonctionner** par eux-mêmes les installations. (vannes, pompes...)
- Il est indispensable **d'identifier les opérations** (maintenance/travaux), nécessitant **une consignation stricte** en impliquant les 4 étapes indiquées dans cette fiche.
- La **déconsignation** nécessite également un **mode opératoire précis** et un **mode de test avant la mise en service**.

## DOCUMENTS ET PROCÉDURES LIÉS

- ➔ GESTION DE MODIFICATION, PROCÉDURE PDP : identification des opérations nécessitant une consignation et application du guide consignation.
- ➔ Guide consignation
- ➔ DT : Consignation - Déconsignation

Ensemble, prévenons les risques  
d'accidents graves et mortels !

6

## Port des EPI ADAPTÉS



*Je porte des EPI fonctionnels et adaptés aux opérations.*



### IDENTIFICATION DES EPI ADAPTÉS

Je détermine en amont les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés dans le plan de prévention, le document unique d'évaluation des risques professionnels (par exemple, le casque d'électricien) et l'analyse des risques. Un affichage des EPI peut être disponible sur la zone de travail.

### EPI ADAPTÉS ET EN BON ÉTAT

Je veille à ce que les équipements de protection individuelle (EPI) soient antistatiques, adaptés à la tâche à réaliser, en bon état et en cours de validité.

### PORT OBLIGATOIRE DES EPI

Avant d'effectuer une tâche, je m'assure que le type d'équipement de protection individuelle (EPI) soit déterminé en amont par le dépôt et les entreprises extérieures. Le port des EPI est obligatoire pour tous. J'encourage mes collègues, les entreprises extérieures et les conducteurs/ices à porter leurs EPI adaptés.

### FORMATION AU PORT DES EPI

Je suis formé/sensibilisé à l'utilisation de mes EPI.

### RAPPEL

- La **vigilance partagée** me pousse à **interpeller les travailleurs** sur le non port d'un EPI adapté.
- Je suis en capacité de **sensibiliser le personnel** sur les risques graves et mortels.
- Il n'est **pas autorisé** de travailler **sans EPI adaptés et de les modifier**.

### DOCUMENTS ET PROCÉDURES LIÉS

- ➔ PLAN DE PRÉVENTION / PROTOCOLE DE SÉCURITÉ TRANSPORT
- ➔ DOCUMENT UNIQUE DUER
- ➔ VISITES DE SÉCURITÉ

**Ensemble, prévenons les risques  
d'accidents graves et mortels !**

7

# Désactivation d'une MMR

*J'analyse, je partage, je fais valider, je maîtrise tous les risques en déployant les mesures compensatoires.*



## DÉFINITION RÉGLEMENTAIRE

Une Mesure de Maitrise des Risques (MMR), permet de réduire la probabilité d'occurrence d'un phénomène dangereux majeur (dont les effets sont susceptibles de sortir du site.)

Une MMR doit répondre à 4 critères (efficacité, testabilité, maintenabilité, cinétique adaptée.)

## ANALYSE

Dès lors qu'une anomalie de la MMR est constatée ou en cas d'intervention, j'analyse si son efficacité est toujours assurée. Exemple : fermeture de vannes incomplète, temps de fermeture inadéquat.

## AUTORISATION

Je ne désactive pas une MMR sans autorisation et concertation avec le chef d'établissement et la direction HSE.

## MESURES COMPENSATOIRES

Les mesures compensatoires mises en oeuvre pour pouvoir désactiver une MMR doivent être analysées en vérifiant le respect des 4 critères.

## TRAÇABILITÉ

Je veille à ce que chaque désactivation soit enregistrée de manière stricte, comprenant le délai prévisionnel estimé de remise en service, l'autorisation de désactivation et la définition des mesures compensatoires.

## RAPPEL

- À chaque remise en service, **la MMR doit être testée** afin de s'assurer de sa fonctionnalité.
- Les **dysfonctionnements constatés sur les MMR** (en fonctionnement normal ou constat de maintenance) font l'objet de la **même analyse** (définition de mesures compensatoires et traçabilité).

## DOCUMENTS ET PROCÉDURES LIÉS

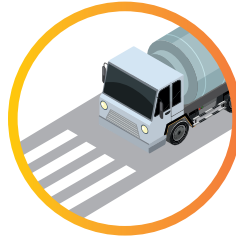
- ➔ PLAN DE PRÉVENTION
- ➔ PROTOCOLE SÉCURITÉ TRANSPORT
- ➔ AUTORISATION DE TRAVAIL
- ➔ PERMIS (FEU, FOUILLES, LEVAGE, PÉNÉTRER EN ESPACE CONFINÉ...)
- ➔ CHECK-LIST : "RÉFLÉCHIR AVANT D'AGIR"

Ensemble, prévenons les risques  
d'accidents graves et mortels !

8

# CHEMINEMENT

*Je respecte les cheminements et zones de circulation en étant vigilant à l'environnement.*



## CIRCULER À FAIBLE ALLURE

La co-activité entre les conducteurs /ices, les entreprises extérieures, piétons constitue un risque. Je veille à l'application du plan de circulation sur les dépôts.

## SE RENDRE VISIBLE

Je ne me positionne jamais dans les angles morts d'un véhicule à l'arrêt ou en cours de manœuvre. Je signale ma présence. Mes EPI sont hautement réfléchissants.

## RESPECTER LES ZONES PIÉTONNES ET LES ZONES DE STATIONNEMENT

Je respecte les zones matérialisées au sol afin d'éviter tout risque de heurt avec un véhicule.

## ZONE BALISÉE

Une zone balisée est considérée comme infranchissable sans autorisation. Chaque chantier doit être correctement balisé, je veille à réinstaller le balisage après chaque passage.

## LIGNE DE MIRE

Je me place en dehors de la zone de manoeuvre des véhicules/engins, des objets en mouvement. Je reste vigilant aux potentielles chutes d'objets sur mon cheminement et ma zone de travail.



### RAPPEL

- Il est important d'**analyser l'environnement**.
- Il n'est pas autorisé de **courir** sur les dépôts.

### DOCUMENTS ET PROCÉDURES LIÉS

- ➔ PLAN DE CIRCULATION
- ➔ PLAN DE PRÉVENTION
- ➔ PROTOCOLE SÉCURITÉ TRANSPORT
- ➔ REX : CHUTE D'UN GARDE-CORPS DU TOIT DU BAC

**Ensemble, prévenons les risques d'accidents graves et mortels !**



# LE RESPECT

*Le respect est la base d'une relation de travail sécuritaire et productive.*



*Je m'engage à traiter chaque personne et entreprise avec équité et considération.*



## LA CONSIDÉRATION

J'écoute avec intérêt et bienveillance les problématiques rencontrées. Je mets en avant la maîtrise collective des risques mortels et de blessures graves.

## LES CONTRAINTES DE CHACUN

En toute circonstance, aucune contrainte ne peut justifier une dérogation aux valeurs et règles vitales de sécurité.

## LA CO-ACTIVITÉ

Personnel interne dépôt / Entreprises extérieures / Conducteurs(trices), les intervenants sont divers, un enjeu commun, l'intervention sur un site SEVESO Seuil Haut et un objectif commun, la sécurité de tous.

### LES COMPORTEMENTS À ÉCARTER

- ✘ LE DÉFAUT D'EXEMPLARITÉ.
- ✔ Je m'exprime avec respect pour l'obtenir en retour.
- ✔ Je m'assure de prendre soin des installations.
- ✘ LE MANQUE D'ÉCOUTE.
- ✔ Je prends en compte les remontées du terrain.
- ✔ Je ne minimise pas la perception des risques exprimés.

**Ensemble, prévenons les risques d'accidents graves et mortels !**

# LA VIGILANCE partagée

*Ensemble,  
on va plus loin.*



*J'encourage le collectif  
à être attentif à la sécurité  
mutuelle.*



## OSER INTERPELLER

Face à une situation à risques, je ne dois jamais craindre d'interpeller une personne, peu importe son rôle, son niveau hiérarchique ou son expérience.

## SAVOIR INTERPELLER

Je considère que la vigilance partagée ne consiste pas à juger ni à remettre en question la qualité du travail de mes collègues. Cependant, elle implique de partager avec conviction ma perception des risques.

## ACCEPTER D'ÊTRE INTERPELLÉ(E)

Je considère qu'être reconnaissant, bienveillant, à l'écoute et ouvert à la réflexion est essentiel pour prévenir les risques graves et majeurs pour soi-même. Cela implique d'accepter que le collectif soit un excellent garant de notre sécurité.

- DOUTER DE SES CAPACITÉS À INTERVENIR / CONVAINCRE (LÉGITIMITÉ, COMPÉTENCE, POSITION).
- Votre perception du risque est le signe de votre compétence à intervenir.**
- POURQUOI DEVRAIS-JE SIGNALER, ALORS QUE JE ME COMPORTE DE LA MÊME MANIÈRE ?
- Prendre du recul et observer est essentiel pour prévenir les risques.**

**Ensemble, prévenons les risques  
d'accidents graves et mortels !**

# LA COMMUNICATION

*La remontée des situations à risques permet d'éviter la survenue d'un accident.*



*Je suis transparent, je partage et j'écoute.*



## LA TRANSPARENCE

Le silence organisationnel entrave le traitement des situations à risques les plus graves. En analysant la gravité potentielle de ces situations, ma remontée permet au contraire de les prévenir.

## LE PARTAGE

Après avoir vécu une situation à risques, je veille à ce qu'elle ne puisse pas se reproduire en communiquant auprès de mes collègues.

## L'ÉCOUTE

J'accueille avec reconnaissance et bienveillance les remontées et les propositions de traitement de situations à risques. Je ne minimise pas la perception des risques exprimée. Cette communication nous aide à comprendre les risques et à trouver les solutions appropriées.

### LES A PRIORI À ÉCARTER

- ❌ LE MANQUE DE RECONNAISSANCE ASSOCIÉ À LA REMONTÉE DU TERRAIN.
- ❌ LE SENTIMENT DE MANQUER DE TEMPS.
- ✅ **Communiquer n'est jamais une perte de temps. Cela permet de prévenir les risques, de mieux gérer les opérations, d'améliorer l'efficacité, et en fin de compte, de réduire le temps nécessaire pour réaliser les tâches.**

**Ensemble, prévenons les risques  
d'accidents graves et mortels !**

# L'ENGAGEMENT collectif

*Tous solidaires et unis  
vers un objectif  
commun :  
0 accident grave  
et mortel.*



*Nous nous enga-  
geons ensemble  
vers un objectif  
commun : la santé  
et la sécurité.*

## LA COHÉSION

La cohésion est la clé pour avancer collectivement vers la réussite d'un projet commun. Je suis solidaire du groupe et contribue à son perfectionnement et son émancipation.

## LA CONVICTION

Je crois en la valeur de l'engagement collectif. Je suis convaincu que le groupe a une influence positive et qu'il favorise le développement et le progrès des comportements individuels.

## LE PARTAGE

Le partage de valeurs communes permet d'atteindre des objectifs en commun. Je partage mon savoir et mon expérience au groupe avec bienveillance.

## L'EXEMPLARITÉ

Mon comportement ainsi que celui du groupe sont exemplaires. Je suis conscient que nous devons tous nous influencer positivement les uns les autres.



**LES A PRIORI  
À ÉCARTER**

- ❌ Le risque 0 n'existe pas.
- ❌ Je ne peux compter que sur moi-même pour y arriver.

**Ensemble, prévenons les risques  
d'accidents graves et mortels !**